

FAQ Portes ouvertes POLE / CLE / SECTION SURF

- 1) Comment savoir si je suis concerné par le pôle, par le clé, ou par la section surf ?

Pour le Pôle et le CLE il faut une solide expérience de la compétition. Il faut avoir un Palmarès sportif avec des résultats nationaux /internationaux pour se présenter au Pôle, régionaux/nationaux pour le CLE. En général les candidats au pôle ou au CLE sont recommandé par leur entraîneur de club.

- 2) Si je rentre en section surf et que je progresse bien, est-ce que je peux entrer au cle l'année d'après ?

C'est techniquement possible, mais assez rare. La progression doit être validée par des résultats en compétition.

- 3) Est-ce que je peux entrer au pôle, cle ou section si je fais du bodyboard ? ou du paddle ?

Le Pôle est normalement réservé aux shortborder. Le CLE est un groupe multi-support Short Board/Bodyboard/Longboard/SUP. Toutefois un champion de France de Bodyboard ou de longboard peut se présenter au Pôle car son titre lui permet d'obtenir le statut de sportif de haut niveau. Ce n'est pas le cas pour un Champion de France de SUP car la discipline n'est pas encore reconnue « haut Niveau » par le ministère.

- 4) Est-ce que je peux entrer au pôle, cle ou section en première ou en terminale ?

Techniquement oui à condition d'être maximum junior 1ère année lors de sa candidature

5) Est-ce que je suis obligé de rentrer au pôle avant la seconde ? **Non.**
Toutefois c'est la cohérence du double projet (sportif et scolaire) qui est fondamentale.

6) Est-ce que l'internat est ouvert le week-end ? le dimanche soir ?
L'internat n'est pas ouvert le week-end, mais il l'est le dimanche soir.

7) Est-ce que je peux entrer au pôle, cle, section si je fais un bac professionnel ? (si je m'inscris au lycée des métiers) ?
Oui c'est possible.

8) Avez-vous des familles d'accueil pour les élèves qui viennent de loin, et qui ne peuvent pas rentrer chez eux le week-end ?
Nous pouvons aider à la recherche d'une famille d'accueil, mais il faut avoir conscience que c'est une démarche personnelle des familles.